

Chefs d'entreprise

Investissez utile grâce à la formation !

Au service de votre performance

42 000 entreprises du Commerce et de la Distribution font aujourd'hui confiance au Forco, dont plus de 80% emploient moins de 11 salariés.

Nos conseillers vous accompagnent sur l'ensemble du territoire dans la mise en œuvre de toutes vos démarches : choix des dispositifs, appui au recrutement, sélection des prestataires, mobilisation des financements, prise en charge des démarches administratives.

Hébergé par le Forco, l'Observatoire prospectif du Commerce assure une veille permanente sur l'évolution des métiers et des qualifications de votre secteur d'activité.

Treize branches professionnelles

Treize branches du Commerce et de la Distribution sont aujourd'hui représentées au sein du Forco :

- Bricolage
- Commerce à distance
- Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Commerce succursaliste de l'habillement
- Commerces de Détail Non Alimentaires
- Grands magasins et Magasins populaires
- Horlogerie commerce de gros
- Import-Export
- Optique-lunetterie de détail
- Professions de la photographie

1 Des ressources financières pour... former vos salariés

Votre cotisation à la loupe

La participation des entreprises à la formation de leurs salariés est une obligation annuelle fixée par la loi. Elle prend la forme d'une cotisation unique calculée en pourcentage de la Masse salariale brute (MSB) de l'entreprise. Ce pourcentage est au minimum de 0,55 % de la MSB pour les entreprises de moins de 11 salariés.

Cotisation unique	Prestations multiples
-------------------	-----------------------

- **Accès prioritaire à l'offre de stages** intégralement financée par le Forco, via la plateforme ForcoFil, dans la limite de 5 inscriptions par entreprise et par an*.
- **Enveloppe budgétaire** de 2 000 euros HT* pour financer la formation de vos salariés, dans la limite de 50 euros par heure et par stagiaire pour les coûts pédagogiques et de 13 euros par heure et par stagiaire pour les rémunérations.
- **Compétences + TPE*** : financement d'actions de formation à hauteur de 100 % des coûts pédagogiques, dans la limite de 20 000 euros HT par an et par entreprise, quel que soit le nombre de projets. Prise en charge des rémunérations des salariés à hauteur de 13 euros maximum par heure et par stagiaire.

* Sous réserve des fonds disponibles alloués par le Conseil d'administration du Forco.

Plan de formation 0,40 %

Professionalisation 0,15 %

- Contrats de professionnalisation
- Périodes de professionnalisation
- Formation des tuteurs
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Retour sur investissement

Grâce au principe de la mutualisation et aux cofinancements publics, les entreprises peuvent bénéficier de prises en charge supérieures au montant de leur cotisation formation.

Le Forco mobilise des financements auprès du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels), des Conseils régionaux, de l'Etat et de l'Europe qui permettent d'accroître les capacités financières des TPE.

Le saviez-vous ?

Les gérants non-salariés ont la possibilité de faire valoir leurs droits à la formation auprès de l'Agefice qui assure le financement des formations pour

les Chefs d'entreprise / Dirigeants non-salariés et leurs conjoints-colaborateurs ou conjoints-associés non salariés.

 **En savoir +**
www.forco.org

 **En savoir +**
communication-agefice.fr

Chefs d'entreprise

Investissez utile grâce à la formation !

Former vos salariés : une obligation !

Tous les 6 ans, le chef d'entreprise doit procéder à un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel de ses salariés. C'est l'occasion de vérifier si le salarié a, au cours des 6 dernières années passées dans l'entreprise, bénéficié des entretiens professionnels obligatoires (tous les deux ans), mais aussi :

- suivi au moins une action de formation,
- obtenu tout ou partie d'une certification (diplôme, CQP...) par la formation ou par la Validation des acquis de l'expérience (VAE),
- progressé sur le plan salarial (augmentation individuelle, changement de coefficient...) ou professionnel (en termes de fonctions, missions, responsabilités...).

Des équipes à votre écoute

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Tél. : 04 72 67 03 70
auvergnerhonealpes@forco.org

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Tél. : 03 80 48 60 11
bourgogne-franchecomte@forco.org

BRETAGNE

Tél. : 02 99 83 87 78
bretagne@forco.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

Tél. : 02 47 71 01 01
centrevallaloire@forco.org

CORSE

Tél. : 06 34 40 53 03
corse@forco.org

GRAND EST

Tél. : 03 83 97 15 97
grandest@forco.org

HAUTS-DE-FRANCE

Tél. : 03 28 32 86 10
hautsdefrance@forco.org

ÎLE-DE-FRANCE

Tél. : 01 48 18 99 00
iledefrance@forco.org

NORMANDIE

Tél. : 02 31 25 05 05
normandie@forco.org

NOUVELLE-AQUITAINE

Tél. : 05 56 69 77 60
nouvelleaquitaine@forco.org

OCCITANIE

Tél. : 05 61 73 72 00
occitanie@forco.org

PAYS DE LA LOIRE

Tél. : 02 28 00 98 10
paysdelaloire@forco.org

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Tél. : 04 42 25 18 05
paca@forco.org

2 Des solutions sur mesure pour... conduire vos projets

Recrutement, intégration, formation, gestion des compétences... Votre Conseiller Forco vous propose le dispositif approprié à votre besoin et assure sa mise en œuvre en tenant compte de vos contraintes de temps et d'organisation.

Recrutement / Intégration	Perfectionnement / Évolution	Mobilité / Reconversion
VOTRE BESOIN Recruter un collaborateur formé aux métiers et aux méthodes de votre entreprise, donc rapidement opérationnel.	VOTRE BESOIN Intégrer un changement (technologique, réglementaire, norme qualité...) pour maintenir la compétitivité de votre entreprise ou diversifier ses activités.	VOTRE BESOIN Adapter votre organisation et vos méthodes de travail en faisant évoluer les emplois et les compétences de vos salariés.
NOS SOLUTIONS <ul style="list-style-type: none"> La Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) Le Contrat de professionnalisation Le Contrat d'apprentissage 	NOS SOLUTIONS <ul style="list-style-type: none"> Le Plan de formation La Période de professionnalisation Le Compte personnel de formation (CPF) 	NOS SOLUTIONS <ul style="list-style-type: none"> Le Compte personnel de formation (CPF) Le Bilan de compétences La Validation des acquis de l'expérience (VAE)

3 Des services exclusifs pour... gagner du temps

ForcoNet Entreprise

Toute entreprise adhérente au Forco bénéficie d'un accès sécurisé à ForcoNet Entreprise, **Web Services en ligne** dédié à la gestion de la formation :

- Piloter vos dossiers en fonction des dispositifs mobilisés
- Gérer les contrats de professionnalisation
- Suivre vos dépenses de formation en temps réel
- Déposer vos documents (factures...)
- Accéder à une aide juridique en ligne sur la formation



En savoir +

ForcoNet Entreprise : <https://forconet.forco.org/forconet>

ForcoFil

Le Forco met à votre disposition ForcoFil, une plateforme Internet qui rassemble 1 000 formations sélectionnées par les conseillers du Forco :

- Des thématiques transversales** : Bureautique, Commerce-Vente-Marketing, Comptabilité-Finance, Management, Informatique-Internet, Langues...
- Des stages courts et opérationnels** (en présentiel ou à distance), partout en France, à tarifs négociés
- Des démarches en ligne** : sélection des formations, inscription des salariés, demande de prise en charge...



En savoir +

ForcoFil : <http://portailformations.forco.org>



En savoir +

www.forco.org